

**Johanna DURIEC**  
**ARCHITECTE DPLG**

68 rue Captain Arthur Gardner  
14880 HERMANVILLE/MER  
06 84 93 61 64  
joduriec@yahoo.fr

**PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Mission Permis de Construire

**PROJET DE TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN  
HABITATION**

Objet de la mission :

PROJET DE TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN HABITATION

-Premier contact le 10 ~~08~~<sup>10</sup> 2011, visite, relevé effectué et fiche remplie le jour même.

*-Rappel du programme selon les souhaits du Maître d'ouvrage :*

Le projet repose sur la transformation d'une grange en habitation. La surface habitable estimée (à titre indicatif) après transformation sera de 150 m<sup>2</sup> environ répartie sur 2 niveaux et en fonction du droit à construire autorisé par le règlement d'urbanisme en vigueur et nécessitant la création d'ouvertures supplémentaires.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage a transmis par email des documents écrits et graphiques comprenant : le plan cadastral, un extrait du règlement du PLU appliqué à la zone Na et Nf, des plans esquissés des différents niveaux du projet souhaité, des photos ainsi qu'un croquis réalisé par

. L'architecte effectuera le relevé de l'existant et s'appuiera sur la base des plans fournis par le Maître d'ouvrage pour élaborer le dossier de demande de permis de construire. Tous les documents seront restitués au Maître d'ouvrage à la fin de la mission.

Le programme d'habitation future souhaité par le Maître d'ouvrage est le suivant :

A l'étage : Salle de bain, 4 chambres, idéalement un bureau à défaut une pièce palière

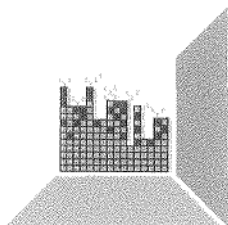
Au RDC : Une pièce à vivre (Salle, Salon, Cuisine ouverte), une entrée, une pièce (cellier, lingerie, débarras) d'environ 12m<sup>2</sup>, une chambre parentale avec dressing et salle de douche

**-RAPPEL DES CONTRAINTES :**

Le terrain cadastré n°513 et 515 p section AD d'une contenance de 1000 m<sup>2</sup> se situe en zone Na et Nf sur lequel est implanté une grange de 150 m<sup>2</sup>. Une demande de Certificat d'urbanisme a été déposée le 12 mai 2011 et accordée par délibération en date du 5 juillet 2011. Tout projet de maison individuelle nécessitera une demande de permis de construire. La commune de est régie par le **Plan Local d'Urbanisme**. L'architecte vérifiera la faisabilité du projet en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques et sollicitera les services administratifs et instructeurs (mairie, DDTM,...).

Délais d'instruction du Permis de construire : de 3 à 6 mois environ (si périmètre ABF)

A ces délais, il faut ajouter le temps de conception du projet (APS-APD-PC) et les éventuelles modifications à apporter au projet (voir tableau ci-dessous). Sur ce dernier point, après avoir vérifié toutes les contraintes réglementaires, l'architecte s'engage à restituer le dossier de permis de construire pour le 3 11 2011.



**Johanna DURIEC**  
**ARCHITECTE DPLG**  
 68 rue Captain Arthur Gardner  
 14880 HERMANVILLE/MER  
 06 84 93 61 64  
 joduriec@yahoo.fr

**PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE**  
 Mission Permis de Construire  
**PROJET DE TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN HABITATION**

### HONORAIRES :

Phase 1- rémunération au temps à passer-

PHASES 1- RELEVÉ ET PROGRAMME		Tps estimé en heures	Taux horaire en € HT	Montant HT	Montant TTC
REL	Relevé sur place –dossier photographique	3.00	65.00	195.00 €	
	Mise au propre du relevé et documents fournis par le maître d'ouvrage (POS, cadastre) et démarche auprès des services administratifs	12.00	65.00	780.00 €	
TOTAL PHASE 1		14h		975.00 €	1166.10 €

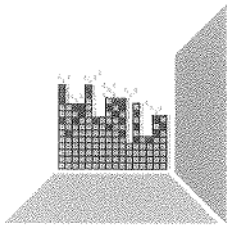
Phase 2- Rémunération au temps à passer-

PHASES 2- CONCEPTION DU PROJET		Tps estimé en jour	Montant honoraire par jour en €	Montant HT	Montant TTC
APS APD	Avant Projet Sommaire et définitif Puis validation par le maître d'ouvrage	1.25	550.00	687.50 €	
	Aménagement des locaux : Plans/coupe/Elévations (inclus réunions de présentation au maître d'ouvrage) Puis validation par le maître d'ouvrage Estimation de travaux	1	550.00	550.00 €	
PC	Dossier de permis de construire Etablissement du dossier de permis de construire Dossier remis en 6 exemplaires avec formulaire	0.5	550.00	275.00 €	
TOTAL PHASE 2		3		1512.50 €	1808.95 €
TOTAL PHASE 1 et 2				2487.50 €	2975.05 €

**APS** : Il présente sans les détailler les choix retenus dans les domaines architectural, technique, fonctionnel, et financier les solutions retenues par le Maître d'ouvrage.

**APD** : C'est l'étude détaillée de la solution retenue. L'APD affine la définition de l'ouvrage au regard des prestations techniques, des coûts et des délais de réalisation.

**PC** : le Permis de construire est accordé par la Mairie. Le délai d'instruction d'un PC est de 3 à 6 mois selon les services instructeurs.



**Johanna DURIEC**

**ARCHITECTE DPLG**

68 rue Captain Arthur Gardner

14880 HERMANVILLE/MER

06 84 93 61 64

joduriec@yahoo.fr

**PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Mission Permis de Construire

**PROJET DE TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN  
HABITATION**

**Frais directs :**

Les frais directs (déplacements, reprographie des dossiers graphiques) afférents à la présente mission sont inclus dans le calcul de la rémunération.

**Echelonnement des versements- Modalités de règlement par chèque ou par virement** (coordonnées bancaires jointes):

Coordonnées bancaires :

**Taxe sur la valeur ajoutée :**

La Taxe à la valeur ajoutée applicable est de 19,6%

**Assurance :**

L'architecte est assuré auprès de la MAF sous le n° d'identification :

Attestation jointe